

Angervilliers | Boullay-les-Troux | Briis-sous-Forges | Courson-Monteloup | Fontenay-lès-Bris | Forges-les-Bains | Gometz-la-Ville
Janvry | Les Molières | Limours | Pecqueuse | Saint-Jean de Beaugard | Saint-Maurice-Montcouronne | Vaugrigneuse

le Mag

Communauté de
Communes du
**PAYS de
LIMOURS**



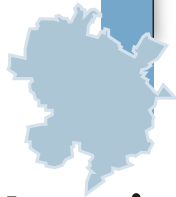
de la Communauté de Communes
du Pays de Limours

Octobre 2021 | Toute l'information pour vivre votre territoire

Vie économique en Pays de Limours • Budget 2021 • Programme local de l'habitat intercommunal • Plan climat-air-énergie territorial • Services intercommunaux



**Vaccination, la CCPL
toujours mobilisée**



Votre territoire

Vaccination, la CCPL toujours mobilisée

Un des moyens de faire face au Coronavirus, et qui constitue pour nous tous une véritable source d'espoir, c'est le vaccin. La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) se mobilise dans la campagne de vaccination. Elle a ouvert un centre de vaccination intercommunal contre la Covid-19 dès le lundi 25 janvier 2021.

L'objectif est de contrôler la propagation du virus et de faire baisser le nombre des cas graves. Car en plus d'appliquer des mesures barrières, se faire vacciner permet de se protéger. **Le Centre de vaccination intercommunal du Pays de Limours** est situé à Limours au 5, rue de la Brelandière, dans les locaux de l'ancienne trésorerie principale mis à disposition par la commune.

La CCPL coordonne le fonctionnement du centre de vaccination intercommunal, avec le soutien des 14 communes du territoire. Elle gère le prêt et l'achat de matériel (meubles, informatique) ainsi que l'entretien du site. Elle a recruté, dès janvier 2021, le personnel administratif (un agent administratif en tant que secrétaire et un superviseur de centre) et fait appel au personnel médical.

Le centre de vaccination du Pays de Limours vous permet de vous faire vacciner contre la Covid-19 grâce aux vaccins **Moderna** et **Pfizer**.

Les prises de rendez-vous pour les personnes éligibles à la vaccination (ainsi que les annulations de rendez-vous) **se font par Doctolib uniquement.**

Des mesures pour aider les personnes âgées et vulnérables à la prise de rendez-vous sur Internet ont été mises en place par certains Centres communaux d'action sociale (CCAS), certaines mairies du territoire du Pays de Limours et par la CPAM via le dispositif "Aller vers".

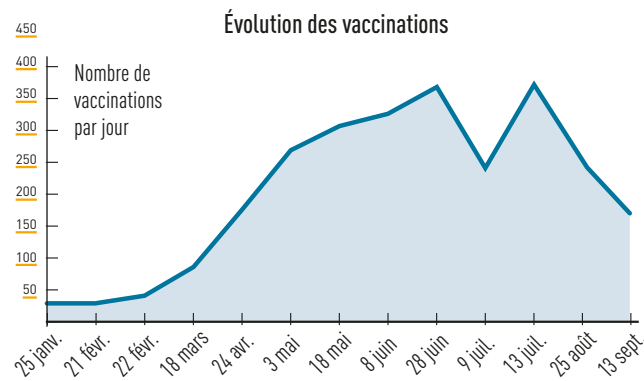
* Chiffres au 13 juillet 2021

Les plages de rendez-vous s'organisent en fonction du nombre de doses de vaccins que l'État distribue au centre via l'Agence régionale de la santé (ARS).

Si les créneaux disponibles au centre de vaccination de la CCPL ne convenaient pas, vous pouvez vous diriger vers d'autres lieux de vaccination comme le Centre hospitalier de Bligny, les pharmacies, votre médecin traitant ou du travail, etc. Vous pouvez consulter la liste sur Internet : www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html

Depuis l'ouverture du centre de vaccination, l'ARS a distribué **7581* doses de vaccins théoriques**. Grâce à ces doses, **5523 patients* sont complètement vaccinés** et donc protégés contre la Covid-19.

À sa création, le centre n'avait qu'une seule ligne de vaccination et en a ouvert une deuxième le 18 mars. Enfin, depuis le 3 mai 2021, ce sont **3 lignes de vaccination** qui fonctionnent sans relâche. Chaque ligne est composée d'une salle, d'un médecin et d'un infirmier.



Dès le début de la campagne, en collaboration avec l'ARS, les résidents de La Boissière à Briis-sous-Forges et de la résidence pour personnes âgées de Limours qui le souhaitaient ont pu être vaccinés au sein de leur résidence.

Le centre de vaccination n'a jamais perdu une seule dose de vaccin.

Il y a une réelle synergie entre les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ephad), notamment ceux d'Angervilliers, de Fontenay-lès-Briis et de Vaugrigneuse, et le centre de vaccination.

De nombreux patients vaccinés témoignent de la « **valeur humaine** » du centre de vaccination de la CCPL. Ils sont satisfaits d'avoir toujours été reçus dans la sérénité, avec le sourire, avec des conseils et dans une bonne ambiance. La CCPL remercie son personnel investi et très à l'écoute des patients.

➤ **Prise de rendez-vous avec Doctolib :**
www.doctolib.fr/centre-de-sante/briis-sous-forges/centre-de-vaccination-du-hurepoix



Dany Boyer au centre de vaccination intercommunal du Pays de Limours.

C'est avec grand plaisir que nous vous faisons parvenir un nouveau magazine appelé « Le Mag », qui paraîtra plusieurs fois par an. Celui-ci a pour but de vous informer régulièrement de la mise en œuvre des actions intercommunales et vous permettre d'en comprendre les enjeux.

Cette édition de rentrée met à la une celles en cours, telles que la campagne de vaccination, nos actions de soutien au tissu économique local, l'élaboration d'un Programme local de l'habitat à l'échelon intercommunal (PLHI) et d'un Plan climat air énergie (PCAET) pour garantir le développement équilibré et durable du territoire.

Vous y trouverez également une présentation des services intercommunaux œuvrant au service des populations et des 14 communes.

Rien ne serait possible sans un budget équilibré que vous trouverez en page 6.

Nous sommes riches d'un territoire qui possède des capacités exceptionnelles de développement.

Dans tous les projets que nous entreprendrons, nous aurons à cœur de préserver la qualité de notre cadre de vie, de garantir l'équilibre entre les zones urbaines et les espaces agricoles et forestiers.

Je m'engage à ce que collectivement nous mettions tout en œuvre afin que le développement de notre territoire se fasse au bénéfice de notre environnement et pour le bien-être des habitants.

Bonne lecture à toutes et tous...

Très sincèrement à vous

Dany Boyer
Présidente, maire d'Angervilliers,
Vice-présidente du Conseil départemental de l'Essonne
déléguée à la protection de l'enfance, à la solidarité
et à l'insertion



La vie économique en Pays de Limours

La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) s'engage dans une continuité et un développement de sa mission au service des acteurs économiques du territoire.

Des actions intercommunales innovantes sont mises en œuvre afin d'aider et accompagner les entrepreneurs et porteurs de projets du territoire. Aussi, la CCPL souhaite donner plus de visibilité aux entreprises locales.

Zone d'activités La Coopérative

Le parc d'activités de la Coopérative de 2,7 hectares est situé à Limours, rue de l'Aérotrain. Ce parc est proche du centre-ville, d'une zone commerciale avec services, restaurants et de la zone d'activités Limours/Pecqueuse comptant 40 entreprises. Sa commercialisation touche bientôt à sa fin. La construction des premiers bâtiments d'entreprises débute.

La CCPL a signé entre octobre 2020 et avril 2021 quatre compromis d'achat de terrain avec :

- la distillerie-brasserie **Esnault Astori**, déjà implantée à la Ferme de Fromenteau à Pecqueuse, cherche à développer de façon importante sa production et son accueil de personnel sur le **lot 1** ;
- **Mitropolia**, association métropole orthodoxe roumaine d'Europe occidentale et méridio-

nale, déjà implantée sur la ZA de Limours/Pecqueuse, souhaite se doter d'un bâtiment de stockage supplémentaire sur le **lot 5** ;

- **Oscar Green Tech**, spécialisé dans l'accompagnement et les services en nouvelles technologies et informatique. Déjà implantée sur la zone de Limours/Pecqueuse, cette entreprise a besoin de plus de surfaces d'exploitation sur le **lot 6** ;
- **dB & Degrees** et **2B Lightning Technologies** sur le **lot 11**. dB & Degrees est spécialisée dans la conception et la fabrication de composants pour le blindage électromagnétique ainsi que dans des dispositifs pour la dissipation thermique. 2B Lightning Technologies est spécialisée dans l'industrie optique, photonique et la colorimétrie.

4 nouvelles installations

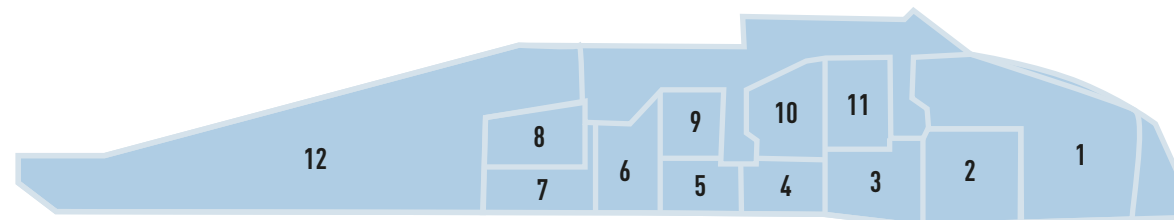
Seul un terrain de cette nouvelle zone d'activités n'est pas encore réservé sous compromis. Il s'agit

du **lot 7 d'une surface de 1351 m²** (surface plancher possible de 2702 m²).

Un nouveau comité de conseils

Depuis le mois d'avril 2021, et **sous l'impulsion de la Communauté de Communes, un comité technique aide gratuitement les porteurs de projets à la création et au développement d'entreprise**. Ce comité apporte des conseils en termes de gestion d'entreprise : choix du statut, recherche de financements, baux immobiliers, gestion fiscale/sociale/juridique, urbanisme, etc.

Les parcs d'activités sont indispensables au développement économique, à la création d'emploi de proximité et à l'augmentation des recettes de la collectivité.



Plan de composition de la ZA La Coopérative à Limours : lot 1 (Esnault Astori), lot 2 (Demacedo), lot 3 (réservé et bientôt sous compromis de vente), lot 4 (Atelier Amboine), lot 5 (Mitropolia), lot 6 (Oscar Green Tech), lot 8 (Renov Jeep Passion), lot 9 (Icr Telecom), lot 10 (Bâti aux Normes), lot 11 (dB & Degrees et 2B Lightning Technologies) et lot 12 (Services techniques de Limours).

Les partenaires du comité sont :

- **l'Autre Club**, association de réseau d'entreprises du Pays de Limours ;
- **ICE**, cabinet d'experts-comptables à Vaugri-neuse ;
- **Ticomms**, spécialiste en communication digitale à Saint-Maurice-Montcouronne (adhérente L'Autre Club) ;
- un-e avocat-e désigné-e à tour de rôle par le **Barreau de l'Essonne** et spécialisé-e en droit des sociétés, droit commercial et des affaires (à ce jour maîtres Christelle Caplot, Lionel Cohen et Cassandre Huchet) ;
- l'association **Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE)**, composée de chefs d'entreprises à la retraite ;
- **Initiative Essonne** (financements à taux zéro et parrainage) ;
- la **Chambre de commerce et d'industries de l'Essonne** et la **Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne**, selon le besoin du projet ;
- et bien sûr, le **service développement économique de la CCPL** qui fait le lien entre tous les partenaires et porteurs de projets.

Ce comité de conseils accueille individuellement, **une fois par mois**, chaque porteur de projets (sur inscription préalable exclusive-ment).

Portraits d'entreprises

À la demande d'entreprises en manque de visibilité sur notre territoire, la CCPL mettra en avant des entreprises des zones d'activités de la CCPL et du réseau d'entreprises L'Autre Club sur ses différents supports de communication.

Si vous êtes une entreprise domiciliée dans l'une des 14 communes de la CCPL, n'hésitez pas à contacter notre service développement économique.

Succès pour la Foire Commerciale du Pays de Limours



La 1^{re} édition de la Foire Commerciale du Pays de Limours a accueilli **1 215 visiteurs** les 3 et 4 juillet 2021 dans le Parc du Domaine de Soucy à Fontenay-lès-Briis.

50 exposants entreprises, partenaires, prestataires de services et foodtrucks ont répondu à l'appel afin de satisfaire au mieux le public (voir liste sur notre site Internet). **Plus de 100 lots ont été attribués, résultat généreux de la contribution des entreprises exposantes**, toutes originaires du Pays de Limours.

La CCPL remercie chaleureusement les partenaires, bénévoles, élus et services techniques et administratifs de la Communauté de Communes qui ont œuvré pendant des semaines pour faire de cet événement un succès à l'échelle de notre territoire !

Parmi les partenaires citons L'Autre Club, L'ALEC Ouest Essonne, la CCI Essonne, l'association EGEE, Initiative Essonne, le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, et les 14 communes de la CCPL.

Service développement économique

dev.eco@cc-paysdelimours.fr

01 64 90 77 66 / 06 71 07 10 27

www.cc-paysdelimours.fr/entreprendre



Le budget 2021

Malgré une situation contrastée pour cette année 2021, le budget de la Communauté de Communes du Pays de Limours reste maîtrisé.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des impôts économiques perçus sur les entreprises, des impôts locaux payés par les particuliers et des dotations de l'État.

La taxe d'habitation ayant partiellement disparue (fin en 2023), son produit est compensé par l'État. Il en est de même pour toutes les exonérations ou les dégrèvements accordés par ce dernier pour soutenir l'économie et les entreprises.

Impôts directs	Produits 2020	Produits 2021 estimés
Taxe d'habitation (TH)	4 312 679 €	4 396 028 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	16 345 €	16 275 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TATFPNB)	53 035 €	52 036 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	2 227 899 €	1 944 857 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	248 630 €	253 193 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ¹	3 122 828 €	3 524 562 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ²	1 920 511 €	1 568 807 €
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)	72 766 €	73 204 €

1. Le produit de la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** réclamé par le **Syndicat intercommunal pour le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères (SIREDOM)** pour exercer la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire du Pays de Limours est financé par la TEOM dont le taux est voté par la CCPL (8,42 % en 2020 et 9,42 % en 2021). Le taux est proportionnel au produit réclamé par le SIREDOM.

2. La **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** baisse fortement entre 2020 et 2021. Cela est dû à la baisse de l'activité des entreprises pendant la crise sanitaire à hauteur de 350 935 euros.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF, après avoir baissé de près de 40 % en 10 ans se stabilise depuis quelques années. Malgré la crise économique, **les taux des impôts directs locaux votés par la CCPL n'ont pas augmenté dans la continuité de 2020 et ce depuis 2014.** La CCPL maintiendra et améliorera cependant **les services à la population.** Elle continuera d'importants investis-

sements pour **soutenir l'activité économique et le bien-être de ses habitants.**

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	Prévisions 2021
Dotation d'intercommunalité	273 458 €
Dotation de compensation	1 086 955 €
Total de la DGF	1 359 413 €

Malgré la crise économique, les taux des impôts directs locaux votés par la CCPL n'ont pas augmenté dans la continuité de 2020 et ce depuis 2014.

Comment sont utilisées les recettes fiscales ?

- Pour la **collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets verts** par le SIREDOM. Cela représente une dépense très importante pour la CCPL.
- Pour les services en faveur de la **petite enfance** – multi-accueils, Lieu d'accueil enfants parents (LAEP), Relais petite enfance (RPE, anciennement relais assistants maternels) – et de **l'enfance jeunesse** (centres de loisirs). Ces services sont en partie financés par la CAF.
- Pour les **transports réguliers** sur le territoire et le nouveau **Transport à la demande (TàD)**.
- Pour la maintenance des matériels et l'entretien du **patrimoine bâti et non-bâti de la CCPL**.
- Pour les salaires des **agents de la CCPL**.

La CCPL apporte aussi un soutien fort à ses communes membres par le versement de **fonds de concours**, le versement d'**attributions de compensation** et la prise en charge à hauteur de 50 % du **Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**, soit plus de 3 millions d'euros au total.

Les principaux investissements votés en 2021

- La rénovation du bâtiment La Boissière à Briis-sous-Forges pour améliorer le confort des anciens.
- La rénovation énergétique des deux

gymnases intercommunaux situés à Limours et à Briis-sous-Forges.

- La rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux autres que les gymnases.
- Une étude en vue de la réhabilitation de la voirie sur les zones d'activités intercommunales.
- La mise en place d'une supervision des bâtiments intercommunaux (démarche smart city).
- L'aménagement de la liaison douce Boullay-les-Troux/Pecqueuse/Limours.
- La fin des travaux d'agrandissement du lieu d'accueil enfants parents à Forges-les-Bains.
- La construction d'un tiers lieu près du siège de la CCPL à Briis-sous-Forges.
- L'aménagement de la zone d'activités du plateau des Molières.
- La fin du déploiement de la fibre sur tout le territoire (subvention au Syndicat mixte ouvert Essonne Numérique).
- Des aides à la construction de logements sociaux sur le territoire de la CCPL

La dette

La dette de la CCPL a augmenté en 2019 à la suite de la souscription d'un emprunt pour **la rénovation de la résidence pour personnes âgées La Boissière** à Briis-sous-Forges pour un montant de **2 300 000 euros**. Celle-ci est stabilisée depuis à 2 624 288 euros et reste très largement en deçà des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de même strate.





Le programme local de l'habitat intercommunal

La Communauté de Communes du Pays de Limours s'est engagée volontairement dans l'élaboration d'un Programme local de l'habitat intercommunal (PLHI) courant sur une période de 6 ans, initialement prévu de 2020 à 2025.

Compte tenu du contexte sanitaire et des élections municipales en 2020 avec l'arrivée de nouveaux élus, le choix de reporter son élaboration définitive s'est fait de lui-même.

Le PLHI permet d'établir une **stratégie intercommunale en faveur d'un habitat équilibré, diversifié et durable**, dans un contexte de croissance démographique et urbaine. Au sein de l'intercommunalité, 3 axes sont essentiels : le **développement économique et l'emploi**, le **transport** et le **logement** des populations.

Le programme local de l'habitat est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement sur un territoire. À l'échelle de la CCPL, il permettra de mieux appréhender la demande de logements afin d'apporter une réponse équilibrée aux objectifs de développement durable du territoire.

Le PLHI se décline en 4 grandes orientations

À l'échelle de la CCPL, le PLHI permettra de mieux appréhender la demande de logements afin d'apporter une réponse équilibrée aux objectifs de développement durable du territoire.

Le PLHI est élaboré avec l'ensemble des 14 communes du territoire ainsi que le cabinet SIAMurba situé à Limours qui accompagne la CCPL dans ce projet. Il comporte **un diagnostic, un document d'orientations stratégiques et un programme d'actions**.

Le diagnostic du PLHI

L'étude du diagnostic permet de mettre en évidence les différents **enjeux en matière d'habitat** sur le territoire de la CCPL :

- maintenir un niveau de croissance démographique adapté afin de garantir la stabilité des équipements et des services ;
- maîtriser le vieillissement et favoriser l'accueil de nouveaux ménages ;
- améliorer le lien habitat/emplois/services ;
- favoriser l'habitat en lien avec une desserte de transports en commun adaptée et renforcer l'offre des transports et des services ;
- diversifier la production de logements vers les ménages modestes, les jeunes, les primo-accédants et les personnes âgées.

Le document d'orientations

Le document d'orientations stratégiques du PLHI définit les **objectifs quantitatifs et qualitatifs** d'une politique locale de l'habitat pour **les six années à venir**.

Le PLHI se décline en 4 grandes orientations qui permettent d'apporter des réponses aux enjeux de l'habitat et du logement dans le Pays de Limours.

- **Répondre aux besoins en logement de la population** en assurant une production maîtrisée de logements d'ici 2027, tout en diversifiant l'offre de logements.
- **Assurer la cohésion sociale du territoire** en augmentant le parc locatif social pour les ménages les plus modestes et en répondant aux besoins des publics spécifiques (jeunes,

personnes âgées, personnes porteuses d'un handicap, personnes défavorisées).

- **Assurer la qualité de la production de logements** en inscrivant les futures opérations dans des démarches qualitatives et en incitant à la rénovation du parc existant.
- **Organiser la gouvernance, l'animation et le suivi du PLHI** en mettant en place un observatoire de l'habitat et du foncier :
 - respecter les prescriptions du **Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH)** en déterminant un nombre minimal de logements à produire chaque année, ainsi que des objectifs de production de logements locatifs sociaux et de réhabilitation énergétique ;
 - prendre en compte le **Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)** en fixant par commune les potentiels maximums d'extension de l'enveloppe urbaine, ainsi que les prescriptions en matière de densité d'habitat et de population à l'horizon 2030.

La volonté de la CCPL s'inscrit dans une **dynamique démographique maîtrisée**. À travers le programme local de l'habitat intercommunal, les communes entendent conduire et maîtriser une urbanisation sans subir la pression du technopôle du plateau de Saclay. Elles entendent définir et proposer un **développement modéré de l'habitat afin d'accompagner la création de sites économiques** susceptibles d'accueillir des entreprises travaillant en lien avec celles installées sur le plateau de Saclay.

La production de logements sur la période 2022-2027 s'inscrit dans une logique de développement résidentiel du territoire, de respect des potentiels fonciers et des possibilités d'accès aux services et équipements.



➤ Service cohésion sociale
01 64 90 79 00



Le Plan climat-air-énergie territorial

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté de Communes du Pays de Limours s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) dont le but est d'apporter une réponse collective et locale à trois défis interdépendants : le changement climatique, la qualité de l'air et la transition énergétique.

La co-construction d'un projet local de développement durable

Le PCAET est un dispositif d'animation du territoire porté par la Communauté de Communes et ses membres autour des problématiques **climat, air et énergie**, dont les objectifs sont fixés en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Suivant les articles R.229-51 à 56 du Code de l'environnement, il se compose d'un **diagnostic territorial**, d'une **stratégie**, et d'un **programme d'actions** d'une durée de 6 ans dont l'application s'accompagne d'outils de suivi et d'évaluation.

Pour rendre sa démarche plus ambitieuse et partagée, la CCPL a fait appel à l'expertise du **Cabinet Lamy Environnement**, de

l'Agence locale de l'énergie et du climat et d'un conseiller **Cit'ergie**, en s'employant à solliciter les acteurs locaux et les habitants.

Les enjeux transversaux du PCAET

Publié en juin 2019, le diagnostic a montré que :

- les énergies fossiles représentent 75 % de la consommation d'énergie du territoire et la consommation du résidentiel par habitant est supérieure à la moyenne nationale de 23 % ;
- les émissions de gaz à effet de serre proviennent essentiellement du transport routier et du résidentiel ;
- les transports, le résidentiel et l'agriculture sont, dans l'ordre, les premières causes de pollution atmosphérique ;
- le changement climatique et les polluants menacent la ressource en eau, la biodiversité et la santé de la population.

Accompagner le changement des pratiques

Les principales orientations du PCAET

Au terme de la Commission des maires du 18 octobre 2019, trois grands axes stratégiques ont été identifiés :

- **améliorer la performance énergétique** du résidentiel et du tertiaire, et soutenir une mobilité décarbonée et la production d'énergies renouvelables ;
- **aménager et adapter le territoire**, en repensant et limitant les déplacements individuels, en intégrant l'environnement dans

Si le PCAET illustre la volonté d'exemplarité de la CCPL, il entend surtout insuffler une dynamique territoriale qui intègre et mobilise les acteurs locaux, publics et privés



→ Thierry Degivry | Vice-président Environnement (hors énergies renouvelables) et PCAET | Maire de Fontenay-lès-Briis



les documents d'urbanisme et en améliorant la gestion de l'eau ;

- **accompagner le changement des pratiques**, notamment alimentaires et agricoles, et organiser la gouvernance du plan climat.

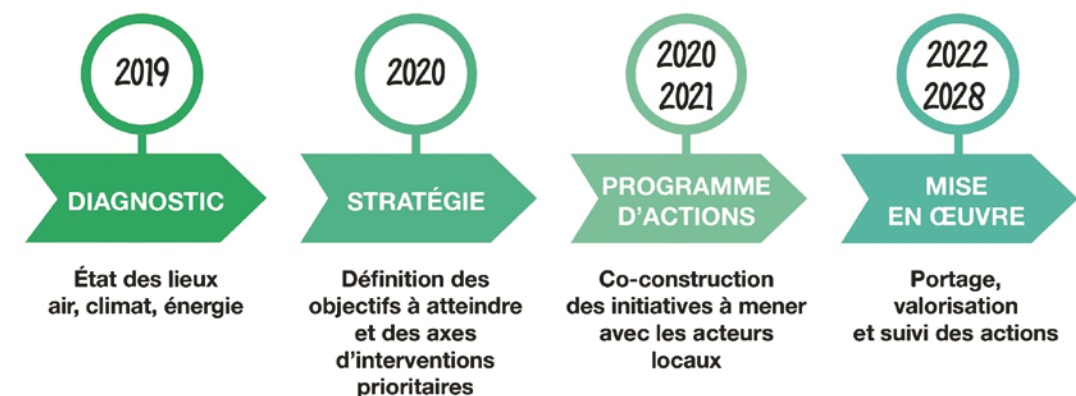
Un plan d'actions avec un volet air à renforcer

Le projet de plan d'actions retenu par le Conseil communautaire en mars 2020 est actuellement complété et adapté à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 qui oblige à définir et atteindre des objectifs territoriaux biennaux en matière de

réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Si ce plan illustre la volonté d'exemplarité de la CCPL, il entend surtout **insuffler une dynamique territoriale** qui intègre et mobilise **les acteurs locaux, publics et privés**, point indispensable à sa réussite sur le long terme. Une fois voté dans sa version définitive au cours de cette année 2021, le PCAET devra être déposé auprès des autorités administratives compétentes pour validation, étape qui peut durer jusqu'à 6 mois.

Les grandes étapes du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)



➤ Service environnement
01 64 90 78 28 - environnement@cc-paysdelimours.fr

Les services intercommunaux

■ Dév'Éco

Tous les rendez-vous du développement économique sont annoncés en ligne.

↳ cc-paysdelimours.fr/rv-deveco

Café rencontres avec L'Autre Club, réseau d'entreprises du Pays de Limours tous les vendredis matin.

■ Emploi

Le service intercommunal de l'emploi vous accueille sur rendez-vous.

↳ 01 64 90 80 81

emploi@cc-paysdelimours.fr

cc-paysdelimours.fr/offres-emploi



■ Permanences conseil énergie

Un conseiller de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Ouest Essonne répond gratuitement, sur rendez-vous, aux questions que vous vous posez en matière d'isolation et de rénovation énergétique.

↳ 01 60 19 10 95 | cie@alecoe.fr

cc-paysdelimours.fr/permanences-conseil-energie



Communauté de
Communes du
**PAYS de
LIMOURS**



■ Relais petite enfance (RPE)

Lieux d'information et de rencontre sur l'accueil du jeune enfant (0-3 ans), les Relais assistants maternels (RAM), désormais appelés Relais petite enfance (RPE), Libellule et Papillon, sont destinés aux parents employeurs, aux assistants maternels et aux gardes à domicile.

↳ petite.enfance@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 05 15

■ Multi-accueils

Deux crèches intercommunales accueillent vos jeunes enfants de 3 mois à 3 ans à Fontenay-lès-Briis au Domaine de Soucy et à Gometz-la-Ville.

↳ cc-paysdelimours.fr/crèches

■ Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

À petits pas

Lieu d'échange, d'écoute et de conseil, le LAEP intercommunal vous accueille le mercredi de 10h à 12h (hors vacances scolaires). Accès gratuit et sans rendez-vous pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent.

↳ cc-paysdelimours.fr/laep
laep@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 05 15

■ Accueils collectifs de mineurs (ACM)

Les accueils de loisirs intercommunaux de Soucy et Forges-les-Bains accueillent vos enfants de 3 à 17 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

↳ cc-paysdelimours.fr/centre-loisirs
centredeloisirs@cc-paysdelimours.fr

■ Agenda culture et loisirs

Vous organisez un événement dans une des 14 communes du Pays de Limours ? Avec la CCPL, proposez votre événement et bénéficiez de l'effet de réseau !

↳ cc-paysdelimours.fr/proposez-votre-evenement

Consultez l'agenda et ne manquez aucune des manifestations qui animent notre territoire.

↳ cc-paysdelimours.fr/agenda

■ Transports à la demande



Consultez, réservez, voyagez !

↳ 09 70 80 96 63

tad.idfmobilites.fr

Appli TàD Île-de-France Mobilités

Plus d'informations :

www.cc-paysdelimours.fr



Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL)

615 rue Fontaine de Ville - 91640 Briis-sous-Forges

01 64 90 79 00 - accueil@cc-paysdelimours.fr - cc-paysdelimours.fr

@CCPAYSDELIMOURS

